Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 044-214400236-20250402-20250411-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON **Ref : 2025-04.11**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 22 **Date de convocation :** 26/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 26 mars deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, M. Albert BICHON, Mme Murielle LECLERC, et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Shamy RAVDJEE ayant donné pouvoir à M. Xavier SAMZUN, M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à M. Albert BICHON, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD.

Absente : Mme LORIEUX-WOLFF Armelle.

Secrétaire de séance : Mme Laurence LE PENHUIZIC.

DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ (EBC)

Vu l'article L. 113-7 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préférence de la commune sur les Espaces Boisés Classés (EBC),

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la notification reçue le 17 mars 2024 concernant l'intention de vente des parcelles cadastrées ZL77 et ZL78, situées en Espace Boisé Classé (EBC),

Vu la saisine des Domaines, en cours d'instruction,

Considérant que ce point a été examiné par la Commission urbanisme en date du 24/03/2025 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20250402-20250411-DE

Considérant l'opportunité pour la commune d'examiner l'acquisition de ces parcelles au regard des besoins identifiés, notamment pour le paillage des espaces verts, d'éventuels enjeux en matière de compensation écologique en zone humide, ou toute autre valorisation possible dans le cadre des projets communaux,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre,

DECIDE

- D'exercer le droit de préférence de la commune pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZL77 et ZL78,
- D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, - - notamment auprès des services de l'État et du notaire,
- D'inscrire cette acquisition au budget communal, sous réserve de l'évaluation financière définitive et des avis des Domaines,
- De mandater le Maire pour signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL

MAIRIE de BOUR
Signé par : EMMANUEL VAN BRACKEL
Date : 04/04/2025
Qualité : MAIRE
44130